

Déclaration de Strasbourg : l'Europe s'engage à renforcer le réseau Natura 2000



Les 24 et 25 février, une conférence ministérielle s'est tenue au Parlement Européen pour célébrer les 30 ans du réseau Natura 2000 dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne. A cette occasion, l'ensemble des États membres et la Commission européenne ont adopté la Déclaration de Strasbourg.

Celle-ci dresse un état des lieux des positions communes des États membres et réaffirme l'ambition de l'Union européenne dans la lutte contre les principales pressions pesant sur les habitats et les espèces.

Trois principes clés ont été réaffirmés dans le cadre de cette déclaration :

1. Renforcer la mise en œuvre de la législation européenne existante, avec notamment l'extension du réseau des aires protégées ;
2. Réduire les pressions humaines sur la nature ;
3. Accompagner l'évolution vers des pratiques compatibles avec la préservation de la biodiversité.

En outre, afin d'accélérer la mise en œuvre des mesures de protection de la biodiversité, les États membres soutiennent également la simplification et la facilitation de l'accès aux financements ainsi que l'intensification du fléchage des crédits vers la biodiversité.

Documents

[Déclaration de Strasbourg Natura 2000](#)

Liens utiles

[Conférence ministérielle célébrant les 30 ans du réseau Natura 2000](#)